

RESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

SECRET N° 78/627 DU 22 SEPTEMBRE 1978
portant création d'un Comité d'Organisation
des Coupes d'Afrique de Hand-Ball dénommée :

COUPES MARIEN NGOUABI

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005 du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti
Congolais du Travail portant création du Comité Militaire du Parti et
fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 portant organisation
et structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret n°77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exer-
cice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Sur proposition du Ministre de la Culture, des Arts et des
Sports;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé un Comité d'Organisation qui est chargé sous
l'autorité du Ministre de la Culture, des Arts et des Sports, de la
préparation des Coupes Marien NGOUABI dont les compétitions auront lieu
à Brazzaville en Juillet 1979.

Article 2.- Le Comité d'Organisation est composé comme suit :

Président : Le Ministre de la Culture, des Arts et des Sports -

Membres : Le Chef du Département de l'Organisation du Parti

Le Ministre de l'Intérieur;

Le Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Environnement;

Le Ministre des Finances;

Le Ministre des affaires étrangères et de la Coopération;

Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommu-
nications;

Le Ministre de l'Industrie et du Tourisme

Le Ministre de la Santé et des affaires sociales

Le Premier Secrétaire de l'UJSC;

Le Maire de la Ville de Brazzaville;

Le Chef de l'Etat-Major Général de l'A.P.M.

Le Président du Comité Olympique Congolais;

.../...

Le Président du Comité des Fêtes

Assistés de Messieurs

Le Directeur des activités Sportives

Le Président de la Chambre de Commerce ou son Représentant

Le Secrétaire Général au Tourisme

Le Secrétaire Général des Jeux

Le Chef du Protocole aux Affaires Etrangères

Le Président de la Fédération Congolaise de Hand-Ball

Les Présidents de chacune des Commissions visées à l'article 4 ci-dessous.

Article 3.- Le Comité d'Organisation est assisté d'un Secrétaire Général de la Coupe nommé par arrêté du Ministre de la Culture, des Arts et des Sports.

Le Secrétaire Général est chargé :

- d'exécuter les décisions prises par le Conseil des Ministres et le Comité d'Organisation
- de faire au Ministre de la Culture, des Arts et des Sports toutes propositions utiles en vue d'obtenir tous les concours qui lui sont nécessaires pour l'exécution de sa mission.
- d'exécuter les décisions relatives à l'organisation technique des rencontres.

Article 4.- Le Secrétaire Général est assisté des Commissions suivantes :

- 1 - Commission d'Accueil, d'hébergement et de restauration
- 2 - Commission de Transport
- 3 - Commission Technique et des Terrains
- 4 - Commission des Finances
- 5 - Commission de la Presse et Propagande
- 6 - Commission des Fêtes
- 7 - Commission de la Sécurité des Joueurs
- 8 - Commission Médicale
- 9 - Commission Touristique et des visites ou toute autre Commission jugée nécessaire.

Article 5.- Un arrêté du Ministre de la Culture, des Arts et des Sports définira les attributions et nommera les Membres des Commissions énumérées à l'article précédent.

.../...

Le Président Responsable de la Commission des Finances sera
proposé par le Ministre des Finances.

Article 6.- Le Comité d'organisation rend compte de ses activités au
Comité de Haut Patronage créé par le décret n°78/628 du 22/9/1978

Article 7.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo./.-

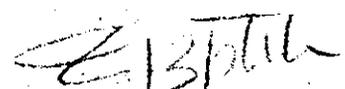
Fait à Brazzaville, le 22 SEPTEMBRE 1978

~~Le Président du Comité Militaire
du Parti, Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres~~

~~Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan~~

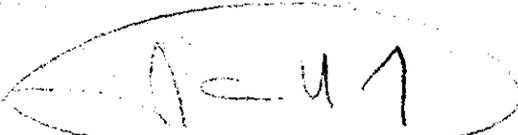
Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre de la Culture, des Arts
et des Sports,


J. B. TATI - LOUTARD.-


Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre des Finances


Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,


Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

